

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(17 janvier 2022)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 17 janvier 2022 à 20 h 00 par visioconférence, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin
Siège #2 - Win Le Phan
Siège #3 - Isabelle Paquet
Siège #4 - Christian Lessard
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Alain Veilleux. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à 21 h 03.

001-01-2022

2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables, soit l'enregistrement disponible sur le site Internet de la Municipalité.

002-01-2022

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

003-01-2022

4.1 - Séance régulière du 6 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2021 soit adopté.

004-01-2022

4.2 - Séance extraordinaire du 13 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 soit adopté.

005-01-2022

4.3 - Séance extraordinaire du 22 décembre 2021 pour l'adoption du budget 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre dernier pour l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022 - 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 pour l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022 - 2024 soit adopté.

006-01-2022

4.4 - Séance extraordinaire du 22 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 soit adopté avec la modification demandée au point 4.6.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

007-01-2022

5.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à décembre 2021 jusqu'au 17 janvier 2022 totalisant 243 975,13 \$ (Folio 350188) et 37 901,55 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 13695 à # 13767 inclusivement, par prélèvement bancaire # 185 à # 192 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La greffière-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

5.2 - Permis de décembre 2021

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de décembre 2021 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.3 - Suivi mensuel du budget

La greffière-trésorière présente le suivi du budget au 31 décembre 2021, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

008-01-2022

5.4 - Autorisation à payer les dépenses dites incompressibles pour l'année 2022

ATTENDU que selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU qu'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

ATTENDU que les montants de ces dépenses dites incompressibles ont déjà été prévus au budget de 2022;

ATTENDU que le Conseil prendra quand même connaissance de ces dépenses lors de l'acceptation des comptes à chaque séance dudit Conseil;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la greffière-trésorière à effectuer tous les paiements relatifs aux items ci-après mentionnés:

- Rémunération des élus;
- Salaires des employés municipaux;
- Cotisation de l'employeur;
- Quote-part de la MRC;
- Quote-part du service incendie (entente municipale);
- Quote-part de la Sûreté du Québec;
- Dépenses d'électricité;
- Dépenses de téléphone, télécopieur et Internet;
- Dépenses de carburants;
- Dépenses d'huile à chauffage;
- Contrat d'assurances pour les biens de la municipalité;
- Dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- Dépenses reliées aux frais de déplacement;
- Immatriculation du véhicule;
- Analyses d'eau;
- Dépenses de réception et protocole;
- Dépenses reliées à la petite caisse;
- Dépenses relatives à un contrat ou une entente en vigueur, une quote-part municipale, une échéance du service de la dette ou lorsque la dépense est préalablement approuvée par une résolution déjà adoptée.

009-01-2022

5.5 - Modification au règlement d'emprunt no. 264-2018 décrétant une dépense de 885 431 \$ et un emprunt de 885 431 \$ pour l'acquisition d'un local commercial en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt no. 264-2018 décrétant une dépense de 885 431 \$ et un emprunt de 885 431 \$ pour l'acquisition d'un local commercial en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal, entré en vigueur le 10 juillet 2018;

ATTENDU que l'article 6 de ce règlement stipule que le conseil affecte également à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement le produit de la vente de l'actuel édifice municipal situé au 2790, 1^{re} Avenue à Notre-Dame-des-Pins, advenant une telle vente;

ATTENDU que le conseil actuel désire modifier cet article afin de pouvoir dépenser autrement le produit de la vente de l'édifice municipal situé au 2790, 1^{re} Avenue;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'article 6 du règlement d'emprunt no. 264-2018 décrétant une dépense de 885 431 \$ et un emprunt de 885 431 \$ pour l'acquisition d'un local commercial en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal en abrogeant le 3^e paragraphe qui se lit comme suit: "*Le conseil affecte également à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement le produit de la vente de l'actuel édifice municipal situé au 2790, 1^{re} Avenue à Notre-Dame-des-Pins, advenant une telle vente.*".

010-01-2022

5.6 - PG Solutions - frais annuel et d'entretien 2022

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler auprès de PG Solutions le contrat d'entretien et soutien des applications, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour la somme de 8 509 \$, avant les taxes applicables;

DE renouveler auprès de PG Solutions le contrat d'entretien et de soutien des applications, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour les éléments liés à l'émission des permis, pour la somme de 3 415 \$, avant les taxes applicables;

DE renouveler auprès de PG Solutions le contrat d'entretien et de soutien des applications, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour le portail de données immobilières - UEL, pour la somme de 1 554 \$, avant les taxes applicables;

DE payer la facture de modernisation des financiers - AccèsCité Finances (Méga), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour la somme de 1 652 \$, avant les taxes applicables.

5.7 - Dépôt du document de MMQ intitulé « Renouvellement de votre contrat d'assurance MMQP 03 29120 » du 10 janvier 2022

La greffière-trésorière dépose le document de la MMQ intitulé « Renouvellement de votre contrat d'assurance MMQP 03 29120 » du 10 janvier 2022 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.8 - Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus

La greffière-trésorière procède au dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même fournisseur lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000 \$ aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.9 - Dépôt du rapport financier du suivi des subventions et commandites 2021

La greffière-trésorière dépose le rapport financier de la politique relative aux dons et commandites pour l'année 2021 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.10 - Dépôt du rapport 2021 de la politique d'aide aux loisirs

La greffière-trésorière dépose le rapport de la politique d'aide au loisir individuel pour l'année 2021 aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.11 - Dépôt du rapport sur le suivi des formations pour l'année 2021

La greffière-trésorière dépose le rapport financier sur le suivi des formations pour l'année 2021 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.12 - Dépôt du rapport financier du centre communautaire pour l'année 2021

La greffière-trésorière dépose le rapport financier et le bilan des locations du centre communautaire pour l'année 2021 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt des correspondances pour le mois de décembre 2021.

7 - LÉGISLATION

7.1 - Avis de motion / Règlement 308-294A-2022 modifiant le règlement d'emprunt no. 294-2021

La conseillère Win Le Phan donne avis qu'un règlement numéro 308-294A-2022 modifiant le règlement d'emprunt no. 294-2021 décrétant une dépense de 4 648 807 \$ et un emprunt de 4 648 807 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 1^{re} Avenue et de la 34^e Rue sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

011-01-2022

7.2 - Demande de modification au règlement de zonage

ATTENDU qu'une demande a été reçue le 14 janvier 2022, afin que le règlement de zonage soit modifié pour permettre la construction d'un garage résidentiel en cour avant d'une résidence;
ATTENDU que les membres du conseil désirent obtenir des employés municipaux un projet de modification au règlement de zonage et, possiblement, au plan d'urbanisme concernant cette demande;
ATTENDU que cette modification pourrait être permise pour une zone précise dans la municipalité et à certaines conditions;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander aux employés municipaux de travailler sur un projet de modification des règlements d'urbanisme pour permettre la construction d'un garage résidentiel en cour avant d'une résidence pour une zone précise dans la municipalité et à certaines conditions.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a été envoyée préalablement par courriel.

9 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

012-01-2022

9.1 - Usine d'épuration - transport pour vidange des boues

ATTENDU que le 16 décembre 2021, la Municipalité a reçu une soumission de Fernand Plante pour le transport des boues de l'usine d'épuration vers le site de traitement de la Régie intermunicipale de la Région de Thetford; ATTENDU que notre opérateur à l'usine d'épuration, M. Hugues Poulin, estime

que le nombre d'heures requises pour effectuer cette tâche ne devraient pas dépasser 140 heures;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de vidange et de transport des boues de l'usine d'épuration à Fernand Plante, au tarif de 120 \$ / heure, pour un budget maximal estimé à 16 800 \$, avant les taxes.

013-01-2022

9.2 - Débitmètre dans regard, route du Président-Kennedy - accès au panneau de contrôle

ATTENDU la résolution municipale no. 255-11-2021, octroyant un contrat à Quirion excavation inc. pour l'aménagement de l'accès au panneau de contrôle du débitmètre installé dans un regard de la route du Président-Kennedy; ATTENDU que l'entreprise Quirion excavation inc. ne peut réaliser ce contrat à cette période-ci de l'année, puisque ces équipements et son personnel ne sont plus disponibles; ATTENDU que les travaux ont été réalisés par l'entreprise Excavation Notre-Dame inc. pour la somme de 3 540 \$, avant les taxes;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la résolution no. 255-11-2021 soit abrogée; QUE le conseil approuve l'octroi du contrat à Excavation Notre-Dame inc.; QUE la facture no. 11866 du 14 décembre 2021 d'Excavation Notre-Dame inc. au coût de 3 540 \$, avant les taxes soit approuvée et payée par le surplus accumulé de la Municipalité.

014-01-2022

9.3 - Travaux de réfection du pont Perrault - octroi

ATTENDU que l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres public pour les travaux de réparation du pont Perrault a eu lieu le 3 décembre 2021; ATTENDU que l'analyse des soumissions reçues a été effectuée par M. Martin Roy, ingénieur de WSP, qui avait réalisé les documents d'appel d'offres; ATTENDU que toutes les soumissions reçues étaient conformes; ATTENDU que le montage financier de 4 403 381 \$ n'est pas entièrement complété, puisque la Municipalité attend une réponse à une demande de subvention déposée auprès de Développement Économique Canada pour une somme de près de 500 000 \$, et qu'une somme additionnelle de 85 372 \$ provenant de la Municipalité ou de partenaires privés reste également à confirmer;

ATTENDU que les élus considèrent également que puisque des travaux de peinture du pont n'ont pas été inclus dans cet appel d'offres à cause de leur coût élevés, les travaux actuels ne seraient pas complets; ATTENDU que la Municipalité s'était engagée dans ce projet à une dépense de 200 000 \$ par la résolution no. 027-01-2021; ATTENDU que les élus actuels considèrent que la situation financière de la Municipalité ne permet pas de respecter cet engagement financier; ATTENDU que les élus souhaitent que le pont couvert Perrault soit une infrastructure dont la charge financière serait assumée par le gouvernement du Québec et l'ensemble des 3 MRC de la Beauce situées sur le parcours de la route Verte;

ATTENDU que le maire, M. Alain Veilleux, doit rencontrer prochainement le député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, pour discuter du transfert possible de la responsabilité financière de l'entretien du pont Perrault;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cité Construction TM inc., puisque la municipalité de Notre-Dame-des-Pins n'a pas la capacité financière pour contribuer financièrement dans ce projet.

015-01-2022

9.4 - Lancement de l'appel d'offres pour la surveillance des travaux de réfection du pont Perrault

ATTENDU le document d'appel d'offres pour services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection du pont Perrault réalisé par Pier-Luc Rancourt, ingénieur au Service de génie municipal de la MRC de Beauce-

Sartigan;
ATTENDU que le contrat pour les travaux de réparation du pont Perrault n'a pas été octroyé lors de la présente séance;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas procéder au lancement de l'appel d'offres pour services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection du pont Perrault.

016-01-2022

9.5 - Réservoir eau potable - ajout et modification pour augmenter la sécurité des travailleurs

ATTENDU qu'une soumission pour la fabrication en aluminium d'un escalier de 3 marches à l'entrée du réservoir, d'un garde-corps avec barrière à l'entrée du puit et un palier inférieur avec garde-corps et échelle a été reçue de l'entreprise ID Soudure;

ATTENDU que l'installation sera exécutée par la Municipalité;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat de fabrication de divers éléments augmentant la sécurité des travaux au réservoir d'eau potable soit octroyé à ID soudure au coût de 3 144 \$, avant les taxes applicables;
QUE cette dépense soit prise à partir du don des salaires des élus versés à la Municipalité (no. de compte 01 27900 002).

017-01-2022

9.6 - Usine de filtration et puits 7 et 8 - branchements électriques

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues pour l'ajout de branchements électriques au bâtiment des puits 7 et 8 et à l'usine de filtration de l'eau potable, afin de pouvoir raccorder une génératrice s'il survient une panne de courant touchant ces infrastructures municipales d'importance pour l'approvisionnement en eau des citoyens;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit accepter la soumission de Bourque Électrique au coût de 9 995 \$, avant les taxes applicables;
QUE cette dépense soit payée à partir du surplus accumulé général de la Municipalité.

10 - QUESTIONS DIVERSES

018-01-2022

10.1 - Renouvellement du contrat d'assurances MMQ

ATTENDU que le renouvellement de l'assurance avec FQM Assurances arrive à échéance le 26-02-2022;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'assurance de la Municipalité auprès de FQM Assurances pour la période du 26-02-2022 au 26-02-2023 au coût de 26 357 \$, avant les taxes;
DE renouveler l'assurance accident des bénévoles auprès de FQM Assurances pour la période du 26-02-2022 au 26-02-2023 au coût de 250 \$, avant les taxes.

019-01-2022

10.2 - Vente du 2790, 1re Avenue - modification à la promesse d'achat du 8 décembre 2021

ATTENDU le formulaire obligatoire *Modifications* reçu par la Municipalité, lequel modifie la promesse d'achat du 8 décembre 2021, en ajoutant 2 nouveaux acheteurs, soit Vincent Bégin Chartier et Andréa Winters;
ATTENDU que ce formulaire confirme que l'immeuble est assujéti à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente du Québec qui devront être perçues au moment de la signature de l'acte de vente;
ATTENDU que l'acheteur a précédé aux vérification au sujet des usages, du zonage et de la réglementation et se déclare satisfait;
ATTENDU que toutes les autres conditions demeurent inchangées;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer ce document pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

020-01-2022

10.3 - Achat des livres (collection locale) pour la bibliothèque Le Signet

ATTENDU le budget de 3 500 \$ prévu pour l'achat de livres pour la collection locale de la bibliothèque municipale Le Signet;
ATTENDU que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre oblige les institutions à acheter tous leurs livres dans au moins trois librairies agréées de leur région administrative. Cette mesure vise à augmenter l'accès d'un point de vue territorial et économique au livre dans toutes les régions du Québec par l'entremise d'un réseau de librairies réparties sur l'ensemble du territoire;
ATTENDU que les livres sont principalement achetés par Mme Lyette Roy, bénévole responsable de la bibliothèque;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses pour l'achat de livres pour la bibliothèque auprès des diverses librairies agréées (minimum de 3) de Chaudière-Appalaches pour une somme totale de 3 500 \$; lesquelles dépenses pourront être remboursées à même la petite caisse du bureau municipal ou par chèque à Mme Lyette Roy ou à toute autre personne mandatée par la responsable de la bibliothèque, Mme Lyette Roy.

021-01-2022

10.4 - Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (q-2, r.22) et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (q-2, r.35.2)

ATTENDU que l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (q-2, r.22) et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (q-2, r.35.2) entre les municipalités de : Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Gédéon, Saint-Philibert, Saint-René, Saint-Simon-les-Mines, Lac-Poulin, Saint-Théophile, Saint-Hilaire-de-Dorset et Notre-Dame-des-Pins et la MRC de Beauce-Sartigan a été modifiée par la MRC de Beauce-Sartigan;
ATTENDU que cette entente est rétroactive au 1^{er} janvier 2022;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver les termes de la nouvelle entente pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (q-2, r.22) et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (q-2, r.35.2) entre les municipalités de : Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Gédéon, Saint-Philibert, Saint-René, Saint-Simon-les-Mines, Lac-Poulin, Saint-Théophile, Saint-Hilaire-de-Dorset et Notre-Dame-des-Pins et la MRC de Beauce-Sartigan;
QUE M. Alain Veilleux, maire et Mme Dominique Lamarre, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins ladite entente.

10.5 - Décisions à prendre concernant les prochaines orientations qui seront favorables pour la municipalité

022-01-2022

10.5.1 - Partage de la ressource en loisirs avec St-Éphrem

ATTENDU que les élus de Notre-Dame-des-Pins désiraient partager les services de leur ressource en loisir à une autre municipalité;
ATTENDU que le conseil municipal de St-Éphrem est intéressé par la possibilité d'utiliser la ressource en loisirs de Notre-Dame-des-Pins pour une moyenne de 10 h par semaine;
ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins conserverait sa ressource pour une moyenne de 24 h par semaine;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, de procéder à la confection d'une proposition d'entente intermunicipale avec la municipalité de St-Éphrem-de-Beauce pour le partage de la ressource en loisirs.

023-01-2022

10.5.2 - Diminution de l'offre en loisirs

ATTENDU que les élus désirent diminuer l'offre en loisirs de la Municipalité, pour offrir les services de la patinoire extérieure et du camp de jour seulement, pour le moment;
ATTENDU que cela s'explique par le contexte actuel de la pandémie et par la volonté du conseil de réduire l'offre globale en loisirs et culture;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir, pour le moment, les services de la patinoire extérieure et du camp de jour, comme offre du service des loisirs de la Municipalité.

024-01-2022

10.5.3 - Diagnostic organisationnel

ATTENDU que le conseil est formé de plusieurs nouveaux élus;
ATTENDU que la réalisation d'un diagnostic opérationnel permettrait de déterminer les besoins réels dans la municipalité, d'évaluer le nombre d'heures à mettre et d'avoir des meilleures orientations;
ATTENDU que le rapport serait pour les membres du conseil;
ATTENDU que le contrat serait de moins de 25 000 \$;
ATTENDU que la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, a mentionné que des élus ne peuvent donner de contrat;
ATTENDU que M. le maire, Alain Veilleux, a dit avoir vérifié et avoir le droit de précéder ainsi;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les membres du comité Ressources humaines à donner un mandat à une firme pour faire un diagnostic opérationnel.

025-01-2022

10.6 - Embauche d'un surveillant pour la patinoire

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'employés afin d'effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de M. Pascal Poulin pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale 2022, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;
DE mandater le responsable aux loisirs, M. Jérémy Bernard, afin de signer le contrat de travail de M. Poulin pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

026-01-2022

10.7 - Décès de Mme Claudette Quirion

ATTENDU le décès récent de Mme Claudette Quirion;
ATTENDU que Mme Quirion a été une bénévole active dans la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, entre autre pour le Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault et pour le comité Joie et Sérénité (Âge d'or);
ATTENDU que le comité d'embellissement de la Municipalité a prévu de planter des arbres le long du nouveau tronçon de la piste cyclable de la 30e Rue, en 2022;
ATTENDU qu'un de ces arbres pourrait être planté à la mémoire de Mme Quirion;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de planter un arbre à la mémoire de Mme Claudette Quirion, avec une plaque commémorative.

027-01-2022

11 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 51.

Alain Veilleux
Maire

Dominique Lamarre
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Veilleux
Maire